

Guide pour la validation du dossier de désignation d'un Interlocuteur Agréé (IA) – Campagne 2024

Une attention particulière est nécessaire quant au bon dépôt des dossiers.

Après avoir renseigné les différents onglets du formulaire, l'exploitant doit **valider le dépôt de son dossier** pour que la désignation de son interlocuteur agréé soit dûment prise en compte.

Ce guide détaille les étapes à suivre pour valider le dépôt du dossier.

Indications générales :

L'exploitant peut retrouver le lien d'accès à son dossier via le mail d'initialisation du dossier envoyé depuis la boîte mail no-reply@pad-franceagrimer.fr (objet : Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 - Dossier N° XXXXXXXX - Initialisation de la démarche)

Après avoir renseigné l'écran « 5 – Récapitulatif » de la plateforme de désignation, l'exploitant doit d'abord :

- (1) Cliquer sur le bouton « valider » ;
- (2) **Puis cliquer sur « enregistrer » en bas de la page, ce qui le ramène à la page d'accueil de la plateforme.**

A la page d'accueil, dans la section « Enregistrement et dépôt de mon dossier » située tout en bas de l'écran, il doit ensuite :

- (3) Cocher la case indiquant « j'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. » ;
- (4) **Puis cliquer enfin sur le bouton « Valider le dépôt du dossier ».**

L'exploitant reçoit alors un **mail de validation** sur l'adresse mail de contact qu'il a renseigné au début de la désignation. Ce mail a pour objet « **Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 - Validation du dossier N° XXXXXXXX** » et contient un accusé de dépôt et le récapitulatif de sa déclaration.

La validation du dossier et réception de ce mail de validation est indispensable pour que la désignation soit effective. Cette dernière étape est indispensable à la validation de la désignation et pour permettre la transmission aux assureurs des informations, notamment surfaciques, nécessaires à la gestion de l'ISN des exploitants les ayant désignés.

Un pas à pas détaillé pour valider le dossier de désignation de l'interlocuteur agréé est exposé ci-après.

Pas à pas détaillé :

ETAPE 1 – RETROUVEZ LE LIEN VERS VOTRE DOSSIER DE DÉSIGNATION

Le lien vers le dossier figure dans le mail d'initialisation du dossier qui vous a été envoyé.

Ce mail est envoyé depuis la boîte mail no-reply@pad-franceagrimer.fr et a pour objet : *Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 - Dossier N° XXXXXXXX - Initialisation de la démarche.*

Madame, Monsieur,

Vous avez initié une démarche dans le cadre du dispositif de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) au titre de la campagne 2024, pour le compte de l'entreprise E [REDACTED]

Votre dossier porte le numéro n° [REDACTED]

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve de dépôt.

Avant validation vous pouvez, à tout moment, modifier et enregistrer votre demande sans valider son dépôt et sa transmission aux entreprises agréées et le cas échéant à l'Etat.

Après validation :

- Vous recevrez un accusé de dépôt ;
- Votre déclaration ne pourra plus être modifiée ;
- Vous pourrez en revanche alors :
 - Annuler votre déclaration puis le cas échéant en redéposer une nouvelle ;
 - Consulter votre déclaration sur la présente plateforme et un récapitulatif de déclaration vous sera adressé par mail.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le 31 mars 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes **partiellement assuré** ;
- avant le 15 mai 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes **éleveur et non assuré**.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant [ici](#).

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.

Si vous rencontrez des difficultés à réaliser cette déclaration, veuillez contacter votre entreprise d'assurance, le service d'économie agricole de la DDT(M) de votre département, ou la chambre d'agriculture.

Vous accédez alors dans votre navigateur internet à la page d'accueil de votre dossier.

ETAPE 2 – LE CAS ÉCHÉANT, FINALISEZ LA DÉCLARATION DE VOTRE DOSSIER (SINON PASSER DIRECTEMENT À L'ÉTAPE 3)

Si la mention « **votre formulaire est incomplet ou invalide** » apparaît comme figuré ci-dessous, vous devez alors cliquer sur le bouton vert « **accéder au formulaire** » pour compléter votre dossier.

Si cette mention n'apparaît pas, passer directement à l'étape 3 du présent guide.

The screenshot shows a web interface with a navigation menu on the left containing three items: 'Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024', 'Identification du demandeur', and 'Dossier n° 7742652 - Formulaire'. Below the menu, there is a message box with the text 'Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire'. A red-bordered box contains the message 'Votre formulaire est incomplet ou invalide.' Below this message is a green button labeled 'Accéder au formulaire'.

Après avoir renseigné les différents onglets, vous arrivez à l'onglet 5-récapitulatif

Vous avez presque fini !

Pour achever la procédure de désignation de l'interlocuteur agréé, vous devez enregistrer ci-dessous votre déclaration. Vous serez ensuite orienté vers la page d'accueil qui vous permettra :

- Soit de valider le dépôt de votre dossier : un accusé réception vous sera envoyé, accompagné d'un récapitulatif de votre déclaration
- Soit d'enregistrer votre dossier pour le modifier ou l'envoyer ultérieurement.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le 31 mars 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes partiellement assuré ;
- avant le 15 mai 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes éleveur et non assuré.

Descendez alors en bas de l'écran.

Cochez la 1^{ère} et la 2^{ème} ligne comme ci-dessous afin de pouvoir valider le dossier.

Je suis informé que l'ensemble des informations déclarées sur cette plateforme ainsi que les informations de mes télédéclarations TéléPAC 2023 et 2024 relatives à mes surfaces seront partagées, aux fins du calcul et du versement de l'indemnité de solidarité nationale, auprès du ou des interlocuteurs agréés que je désigne ici.*

Je suis informé que la présente procédure de désignation de mon ou de mes interlocuteurs agréés ne vaut pas souscription d'un contrat d'assurance.*

J'autorise le ou les interlocuteurs agréés que je désigne ici à utiliser mes données personnelles à des fins commerciales en lien avec la diffusion des produits d'assurance multirisques climatiques subventionnable.

Pour finaliser la saisie de votre dossier, après avoir cliqué sur le bouton Valider, veuillez descendre en bas de l'écran et cliquer sur le bouton Enregistrer.

A l'écran suivant (page d'accueil), vous devrez ensuite valider le dépôt de votre dossier en descendant dans la section « Enregistrement et dépôt de mon dossier ».

Attention : cette dernière étape est indispensable pour finaliser votre démarche et que votre déclaration soit prise en compte.

[< Précédent](#) [Suivant >](#) [Valider ✓](#)

NB: Si vous ne parvenez pas à valider l'étape, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.

Veuillez cliquer sur "Annuler" pour retourner en page d'accueil sans enregistrer votre saisie ou sur "Enregistrer" pour enregistrer votre saisie et retourner en page d'accueil pour terminer la procédure ultérieurement.

[Annuler](#) [Enregistrer](#)

Enregistrer le dossier, cliquer 1 - sur « Valider » puis 2 - sur « Enregistrer ».

[< Précédent](#) [Suivant >](#) [Valider ✓](#) 1

NB: Si vous ne parvenez pas à valider l'étape, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.

Veuillez cliquer sur "Annuler" pour retourner en page d'accueil sans enregistrer votre saisie ou sur "Enregistrer" pour enregistrer votre saisie et retourner en page d'accueil pour terminer la procédure ultérieurement.

[Annuler](#) [Enregistrer](#) 2

Vous êtes alors ramené à la page d'accueil.

ETAPE 3 – VALIDER LE DÉPÔT DE SON DOSSIER DANS LA PAGE D'ACCUEIL

La mention « votre formulaire est incomplet ou invalide » n'apparaît plus (comme figuré dans l'écran ci-dessous). Dans le cas contraire, veuillez revenir à l'étape 2 et vous assurez de renseigner les informations nécessaires et de valider l'ensemble des onglets du formulaire de déclaration.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Progrès

Plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées

Le formulaire a bien été enregistré

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

- Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7678314 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Télécharger le formulaire

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
vide	contact	↓

Descendez alors **jusqu'en bas** de l'écran (encart rouge ci-dessous)

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention, vous devrez impérativement revenir sur cet écran pour valider votre dossier (en cliquant sur « Valider le dépôt du dossier » tout en bas de l'écran dans le bloc ci-dessous). La validation de votre dossier est indispensable pour que votre déclaration soit prise en compte.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant **le 31 mars 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **partiellement assuré** ;
- avant **le 15 mai 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **éleveur et non assuré**.

Enregistrer sans valider

Pour valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention : votre dossier ne sera alors plus modifiable. En revanche, vous pourrez toujours au besoin l'annuler et en redéposer un nouveau.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Pour valider votre dossier, vous devez obligatoirement accepter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) puis cliquer sur « Valider le dépôt du dossier ». **La validation du dépôt de votre dossier est indispensable. Sans cela, votre interlocuteur agréé ne pourra pas être désigné.**

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Un accusé de dépôt apparaît alors.

Accusé de dépôt

Vos avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 7678314 dans le cadre du dispositif Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 le 21/02/2024 10:57:30 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgrimMer. Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

Contact FranceAgrimMer

Contact Consultez les points de contact dans le document Liste contacts téléchargeable sur la plateforme

Identification du demandeur

N° SIRET	<input type="text"/>
Raison sociale	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone fixe	<input type="text"/>
Téléphone portable	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text"/>

Pièces du dossier

Formulaire Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Lien vers le dossier

Vos informations d'ordre général seront transmises à la ou les entreprises d'assurance que vous avez désignées comme interlocuteur agréé et le cas échéant l'Etat.

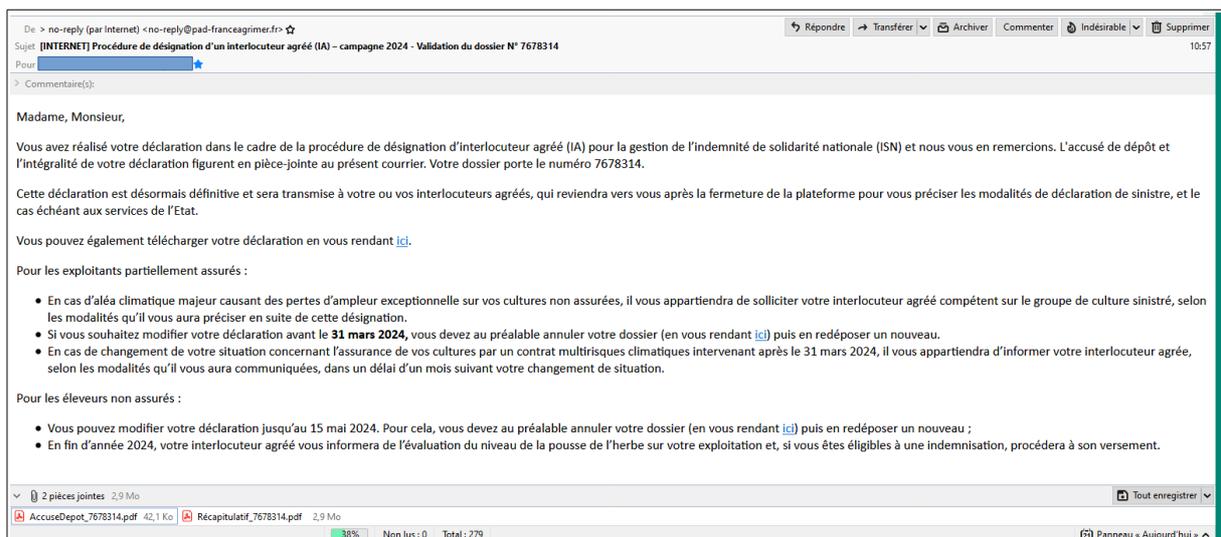
Il s'agit notamment des informations d'identification (nom, prénom, numéro SIRET, PACAGE, forme juridique, dénomination sociale, adresse du siège de l'exploitation, numéros de téléphone, adresse électronique, détention de contrats d'assurance couvrant les pertes de récolte liées à des aléas climatiques et la surface qu'ils couvrent et la surface non assurée par un contrat d'assurance récolte) ainsi que les secteurs de production pour lesquels vous les avez désignées comme interlocuteur agréé. Par ailleurs, les surfaces de vos télédéclarations TéléPAC 2023 et 2024 seront partagées auprès du ou des interlocuteurs agréés que vous avez désignés, aux fins du calcul et du versement de l'indemnité de solidarité nationale.

Vous avez l'obligation de déclarer tout changement dans les informations d'identification sus-listées auprès des entreprises d'assurance que vous avez déclarées en tant qu'interlocuteur agréé dans un délai d'un mois ou avant toute déclaration de sinistre.

Ce ou ces entreprises seront responsables de vous informer pour vous préciser les modalités de gestion de l'indemnité de solidarité nationale pour les surfaces pour lesquelles vous les avez désignés, et notamment :

- Votre point de contact (agence locale de rattachement),
- Les modalités de déclaration des sinistres,
- Et les modalités de demande d'indemnisation de vos pertes de récolte.

Et un mail est automatiquement envoyé soit sur l'adresse mail utilisée pour la désignation



=> Vous avez désormais finalisé la démarche et validé le dépôt de votre dossier !